

**Propositions de changements aux règlements de compétition**

Préparé pour la réunion des clubs, 2014-10-25

		<i>Règlement actuel</i>	<i>Règlement proposé</i>	
1.	1.1	<p>Canoë-Kayak Québec</p> <p>Les présents règlements s'appliquent aux Championnats québécois de course de vitesse de CKQ. Toute modification aux règlements doit être soumise lors de l'assemblée du comité des clubs de CKQ tenue à l'automne de l'année précédente avant les championnats ( au plus le 31 octobre de l'année précédente).</p>	<p>Les présents règlements s'appliquent aux Championnats québécois de course de vitesse de CKQ. Toute modification aux règlements doit être soumise <b>14 jours avant la tenue</b> de l'assemblée du comité des clubs de CKQ tenue à l'automne de l'année précédente avant les championnats ( au plus le 31 octobre de l'année précédente).</p>	<p>Secondé par: Sherbrooke Adoptée : à l'unanimité</p>
2.	3	<p>Canoë-Kayak Québec</p> <p>Toutes les demandes relatives à l'organisation des Championnats québécois doivent être présentées lors de l'assemblée du comité des clubs. L'entente doit respecter les critères minimums en ce qui concerne le parcours et les installations telles que déterminées par le CKC.</p>	<p>Toutes les demandes relatives à l'organisation des Championnats québécois doivent être <b>soumises 14 jours avant la tenue</b> <del>présentées</del> lors de l'assemblée du comité des clubs <b>de CKQ tenue à l'automne de l'année précédente avant les championnats ( au plus le 31 octobre de l'année précédente)</b>. L'entente doit respecter les critères minimums en ce qui concerne le parcours et les installations telles que déterminées par le CKC.</p>	<p>Secondé par: Trois-Rivières Adoptée : à l'unanimité</p>
3.	4.3	<p>Canoë-Kayak Québec</p> <p>Lors des championnats provinciaux bantam et moins, une infraction au règlement 3.1. n'entraînera pas de disqualification.</p>	<p>Lors des championnats provinciaux bantam et moins, une infraction au règlement 3.1. <b>pour les catégories pee wee et atome</b> n'entraînera pas de disqualification.</p>	<p>Secondé par: M. Denis Poulin Adoptée : à l'unanimité</p>

4.	8.2	<p>Otterburn</p> <p>Chaque club est autorisé à présenter un maximum de quatre (4) inscriptions par épreuve pour les Championnats québécois de course de vitesse, dans chacune des épreuves de 200 m, 500 m et 1000 m et un maximum de cinq (5) inscriptions dans chaque épreuve de 6000 m. Les inscriptions aux épreuves senior font exception à cette règle et seront traitées sur une base d'inscription automatique à la discrétion de CKQ.</p>	<p>Chaque club est autorisé à présenter un nombre illimité d'inscriptions par épreuves pour les Championnats québécois de course de vitesse dans les épreuves de catégories M16 et plus. Le nombre maximum d'inscription pour les épreuves de catégories M15 et moins se structure de la manière suivante :</p> <p>C1 Hommes (U15, U14, U13, U12, U11) 20 inscriptions</p> <p>C1 Femmes (U15, U14, U13, U12, U11) 20 inscriptions</p> <p>K1 Hommes (U15, U14, U13, U12, U11) 20 inscriptions</p> <p>K1 Femmes (U15, U14, U13, U12, U11) 20 inscriptions</p> <p>Embarcation tandem : 5 inscriptions par épreuves</p> <p>Embarcation à quatre : 4 inscriptions par épreuves</p> <p>Canoë de guerre : 3 inscriptions par épreuve</p>	<p>Proposition retirée</p>
5.	12 a)	<p>Canoë-Kayak Québec</p> <p>Il doit y avoir neuf (9) couloirs lors des Championnats québécois de course de vitesse. Les couloirs sont établis selon le document technique des Championnats nationaux de course de vitesse de CKC.</p>	<p>Il doit y avoir neuf (9) couloirs <i>utilisables</i> lors des Championnats québécois de course de vitesse. Les couloirs sont établis selon le document technique des Championnats nationaux de course de vitesse de CKC.</p>	<p>Secondé par: Lachine</p> <p>Amandée par: Sherbrooke</p> <p>Adoptée : à l'unanimité</p>

**Propositions de changements aux règlements de compétition**

Préparé pour la réunion des clubs, 2014-10-25

6.	14.1	Otterburn  Les Championnats québécois de course de vitesse comportent les épreuves suivantes et se déroulent sur les distances indiquées:	Ajouter les épreuves :  <del>Atome Hommes C1 200m</del> Atome Hommes C2 200m Atome Hommes C4 200m <del>Atome Femmes C1 200m</del> Atome Femmes C2 200m Atome Femmes C4 200m	Secondé par: Trois-Rivières  Amandée par: Lachine  Adoptée : à l'unanimité
7.	14.1	Otterburn  Les Championnats québécois de course de vitesse comportent les épreuves suivantes et se déroulent sur les distances indiquées:	Ajouter les épreuves :  Atome Mixte C-15 200m	Secondé par: Trois-Rivières Défait : à la majorité
8.	14.1	Otterburn  Les Championnats québécois de course de vitesse comportent les épreuves suivantes et se déroulent sur les distances indiquées:	Modifier les épreuves suivantes : Bantam hommes K-1 U15 hommes K-1 U14 hommes K-1 Bantam hommes C-1 U15 hommes C-1 U14 hommes C-1 Bantam femmes K-1 U15 femmes K-1 U14 femmes K-1 Bantam femmes C-1 U15 femmes C-1 U14 femmes C-1 Pee wee hommes K-1 U13 hommes K-1 U12 hommes K-1 Pee wee hommes C-1 U13 hommes C-1 U12 hommes C-1 Pee wee femmes K-1 U13 femmes K-1 U12 femmes K-1 Pee wee femmes C-1 U13 femmes C-1 U12 femmes C-1 Atome hommes K-1 U11 hommes K-1 Atome femmes K-1 U11 femmes K-1	Secondé par: Sherbrooke Défait : 3 pour 7 contre

Canoë-Kayak Québec

**Propositions de changements aux règlements de compétition**

Préparé pour la réunion des clubs, 2014-10-25

9.	Otterburn  Aucun	Les embarcations en canoë de guerre sont autorisées à concourir avec un équipage incomplet. Aucun point de compétition ne sera remis à l'équipe participante. Le résultat ne pourra pas mener à une qualification aux Championnats Nationaux. Dans le cas d'un podium, l'équipage aura droit aux médailles.	Proposition retirée
----	------------------------	---	---------------------